



**REGIONS FRANCE**

*Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.*

**Comité Social et Économique**

Le secrétaire

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE DU 24/11/2023**

La réunion est présidée par Yvan HENAULT, DRH, assisté de Marie TURRA, Responsable RH et de Driss LAHMAMOUCI, de la Direction Prévention Santé Sécurité.

### **Compte Rendu CSE du mois d'octobre 2023**

Le compte-rendu du CSE du mois d'octobre 2023 est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé qu'il peut être consulté sur le Portail Travaux.

### **1<sup>ère</sup> Partie : LA VIE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE**

#### **1. Informations économiques**

Gilles DOLFI présente l'information économique.

PC à fin octobre 2023	314 817 K€
Activité à fin octobre 2023	277 262 K€ (dont 7 837 K€ de grands projets)

Répartition de l'activité à fin octobre 2023 :

Centre-Ouest	45 071 K€
IDF	50 372 K€
Nord	27 428 K€
VSL France	26 588 K€
Sud-Ouest	21 118 K€
Grand Est	61 553 K€
Grands Travaux Terrassement	26 788 K€
Grands Projets	7 837 K€
Gestion des déblais	3 139 K€

## **2. Situation de l'emploi**

### **a. Informations sur les effectifs et mouvements de personnel**

Au 31/10/2023, l'entreprise Bouygues TP Régions France est composée de 691 collaborateurs. L'effectif se décompose comme suit : 296 Cadres, 140 ETAM et 255 Compagnons. Sur ces 691 collaborateurs, 647 sont en CDI et 43 en contrat en alternance.

La mixité Cadre est de 20,95 %

- 42,8 % des collaborateurs sont des Cadres
- 20,2 % des collaborateurs sont des ETAM
- 37 % des collaborateurs sont des Compagnons

La moyenne d'âge tous statuts confondus est de 40,1 ans.  
L'ancienneté moyenne tous statuts confondus est de 11,6 ans.

En octobre 2023, nous comptabilisons :

- 23 recrutements (7 cadres / 13 ouvriers/ 3 ETAM)
- 7 départs (1 compagnon, 2 ETAM, 4 cadres) (2 démissions/ 1 fin de CDD/ 2 licenciements /2 mutations)

### **b. Consultation sur les prêts/emprunts de main d'œuvre**

Le Comité Economique et Social est consulté pour les prêts et emprunts de main d'œuvre envisagés au sein de Bouygues TP Régions France. Les prêts et emprunts en cours sont généralement commentés. Les membres du CSE sont favorables à la mise en place de ces prêts et emprunts compte tenu de l'organisation de certains chantiers (chantiers GIE, Grand Paris...) et des besoins exprimés par ailleurs.

## **3. Information relative à l'échéance de BY Confiance n°10 au 5 janvier 2024**

Yvan HENault indique que l'opération Bouygues Confiance n°10, proposée en décembre 2018, arrive à échéance. A ce titre, les collaborateurs qui ont souscrit à ce dispositif doivent réaliser leur choix de sortie, directement sur le site AMUNDI. Ce choix doit être réalisé avant le 1er décembre 2023, au plus tard.

Yvan HENault précise que les collaborateurs ont la possibilité de choisir entre un virement bancaire et/ou un transfert vers le PEE (non abondé – en disponible). A défaut d'expression d'un choix, les sommes issues de l'opération Bouygues Confiance n°10 seront transférées vers le PACTEO TRESORERIE (fonds monétaire – en disponible).

Un courrier ou mail d'information sera envoyé par AMUNDI ESR, début novembre, aux collaborateurs concernés.

Par ailleurs, Yvan HENault précise qu'un Flash RH sur le sujet a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs le lundi 6 novembre 2023. L'émission des virements bancaires et/ou des transferts vers le PEE seront réalisés en date du 5 janvier 2024. [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com) ou application mobile « Mon épargne ».

#### **4. Information relative au planning de paie de décembre**

Yvan HENault indique que le passage du RUBIS RH actuel vers la nouvelle version (HR4You) vient ajouter des éléments au planning de paie de fin d'année déjà habituellement contraint. Les accès Collaborateurs et Managers seront coupés le jeudi 7 décembre à 12h00.

Il est donc important d'anticiper les demandes de transfert de CET. Dans le cadre de cette migration, les accès à PUMA seront eux coupés le mardi 12 décembre à 12h00. La version actuelle de RUBIS RH sera de nouveau accessible, en consultation uniquement, à partir du mardi 2 janvier 2024 pour ensuite laisser place à la nouvelle version RUBIS RH (HR4You) qui ouvrira le jeudi 11 janvier 2024.

Yvan HENault complète en rappelant que les dates de virement de paie de décembre, compte tenu de la clôture de l'exercice comptable se feront le mardi 27 décembre pour l'ensemble des collaborateurs.

#### **5. Remplacement d'un des membres de la commission climat**

Est élu à la majorité des voix Vincent LEFEBVRE en remplacement de Marie CLOCHARD.

#### **6. Point ASC**

Béatrice LECLERC présente la carte décathlon et le sujet des cartes de Noël (annexe 1 et 2)

#### **7. Consultation relative aux demandes d'aménagements d'horaires**

- Chantier Viaduc de Vienne
- ✓ Collaborateurs concernés : 7 Cadres / 1 ETAM / 12 compagnons
- ✓ Motif du recours : Bétonnage de nuit sous basculement d'autoroute
- ✓ Date de mise en place : 11/12/23
- ✓ Durée : du 11/12/2023 au 20/12/2023
- ✓ Horaires : 21h-5h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier du Viaduc de Vienne
- ✓ Collaborateurs concernés : 7 Cadres / 1 ETAM / 12 compagnons

- ✓ Motif du recours : Bétonnage de nuit sous basculement d'autoroute
- ✓ Date de mise en place : 31 janvier 2024
- ✓ Durée : du 31 janvier 2024 au 14 février 2024
- ✓ Horaires : 21h-5h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier Métro Station Montaudran

- ✓ Collaborateurs concernés : 3 compagnons
- ✓ Motif du recours : Respect des jalons contractuels et délais partiels/ sécurisation de la date de démarrage du tunnelier
- ✓ Date de mise en place : 26/12/2023
- ✓ Durée : du 26/12/2023 au 29/12/2023 (5<sup>ème</sup> semaine)
- ✓ Horaires : 7h-16h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier des Ecluses de Méricourt

- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre
- ✓ Motif du recours : Continuité des travaux sur Méricourt pendant la période de congés entre Noël et jour de l'an : Maintien d'une équipe réduite pour continuer le curage de l'inter-rideau, tâche sur le chemin critique du projet.
- ✓ Date de mise en place : 26/12/2023
- ✓ Durée : 4 jours jusqu'au 29/12
- ✓ Horaires : de Jour

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

## 8. Information sur les aménagements d'horaires connus et réalisés entre les deux réunions

- Chantier de Cabrolles
- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 9 compagnons
- ✓ Motif du recours : Livraison de passerelles par convois exceptionnels
- ✓ Date de mise en place : 11/11/2023
- ✓ Horaires : Equipe 1 : 00h-8h / Equipe 2: 8h-16h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Pau Passerelle
- ✓ Collaborateurs concernés : 4 Encadrement/Maîtrise / 6 compagnons

Motif du recours : Dans le cadre des travaux de Construction d'une passerelle ferroviaire piétonne en Gare de Pau (Marché SNCF n°2022DOS1145710-2023CTC0638434), nous devons intervenir sur l'emprise ferroviaire SNCF. Ces travaux ne peuvent être réalisés que sous consignation caténaire et interruption temporaire de circulation, à savoir de nuit suivant les plages horaires définies par la SNCF. Les créneaux d'interventions, prévus par la SNCF, comprennent également les jours fériés.

- ✓ Date de mise en place :  
Du lundi 20 novembre 2023 au samedi 23 décembre 2023 – 5 semaines,  
Du mardi 02 janvier 2024 au samedi 01 juin 2024 – 22 semaines

Ainsi que pendant les jours fériés :

- Le 10 avril 2024,
- Le 01 mai 2024
- Le 08 mai 2024,
- Le 09 mai 2024
  
- Le weekend du 22 au 23 mars 2024 – une opération coup de poing de 15 h
- Le weekend du 11 au 12 mai 2024 – une opération coup de poing de 48 h.
- Le weekend du 18 au 19 mai 2024 – une opération coup de poing de 48 h

Horaires : 21h30 / 5h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

***Le CSE approuve cette demande mais refuse le jour de travail du 1<sup>er</sup> mai***

- Chantier A 680 Lot 1 OA Granague

- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres/ 1 ETAM/ 10 compagnons
- ✓ Motif du recours : Travaux sur voies (autoroutes/ départementales) avec fermeture exceptionnelle de nuit
- ✓ Date de mise en place : 22/11/2023
- ✓ Durée : 3 semaines
- ✓ Horaires : 20h-6h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier de Vioreau

- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 10 compagnons
- ✓ Motif du recours : Accroissement de l'activité lié aux inondations du week-end et à l'accélération du chantier demandée par le MOA
- ✓ Date de mise en place : 1/11/2023
- ✓ Durée : 1 jour

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Métro Toulouse Viaduc

- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres/ 2 ETAM/ 10 compagnons
- ✓ Motif du recours : réalisation de la pile P74 de nuit
- ✓ Date de mise en place : 13/11/2023
- ✓ Durée : de S46 2023 à S06 2024
- ✓ Horaires :

- **Travaux de nuit :**

**Un poste de travail de nuit de 8h du lundi au samedi** (de 21h à 6h dont 1h de pause) pour les semaines suivantes :

- Semaines 46 à 51 2023 (13/11 au 23/12/2023)

L	M	Me	J	V	S	D	
NPL	NPL	NPL	NPL	NPL	/	/	
8	8	8	8	8	0	0	<b>40</b>

- Semaine 01 2024 (02 au 06/01/2024)

L	M	Me	J	V	S	D	
/	NPL	NPL	NPL	NPL	/	/	
0	8	8	8	8	0	0	<b>32</b>

- Semaines 02 à 06 2024 (08/01 au 09/02/2024)

L	M	Me	J	V	S	D	
NPL	NPL	NPL	NPL	NPL	/	/	
8	8	8	8	8	0	0	<b>40</b>

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

- Chantier Remblais Phase 2
- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Encadrements / 1 compagnon
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Date de mise en place : 01/11/2023
- ✓ Horaires : 8h-12h / 13h-17h30

Motif du recours : collaborateurs en déplacements à plusieurs heures de route du chantier

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

## 2<sup>ème</sup> Partie : LA VIE SANTE DE L'ENTREPRISE

### 1. Sécurité

Driss LAHMAMOUCI présente les résultats sécurité de Bouygues TP Régions France à fin octobre.

#### Résultats Sécurité à fin octobre 2023 pour Bouygues TP RF :

Taux de fréquence :	<b>10,63</b>	Objectif ≤ 4,5
TFG :	<b>17,71</b>	Objectif ≤ 25
Taux de gravité :	<b>0,46</b>	Objectif ≤ 0,90

6 AT avec arrêt

4 AT sans arrêt

#### Résultats sécurité à fin octobre 2023 pour l'intérim :

Taux de fréquence :	<b>39,43</b>	Objectif ≤ 15
TFG :	<b>56,95</b>	Objectif ≤ 30
Taux de gravité :	<b>0,35</b>	

9 AT sans arrêt

4 AT sans arrêt

## 3<sup>ème</sup> Partie : LA VIE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

**Question n°1 :** Certains critères de pénibilité au travail ouvrent le droit à l'obtention de trimestres pour la retraite. Pouvez-vous nous préciser comment le compte de pénibilité des collaborateurs est renseigné ? Où apparait-il sur le compte retraite des collaborateurs ? (CFTC)

*Yvan HENAULT précise qu'une déclaration est effectuée tous les ans en février par la Direction des Ressources Humaines via la DSN. Cette déclaration recense les pointages :*

- *Du travail de nuit à partir de 120 nuits par an*
- *Du travail de nuit posté à partir de 50 nuits par an*
- *Du travail en milieu hyper barbare à partir de 60 interventions (exposées à un minimum de 1200 hectopascals)*

*Ces données sont ensuite alimentées dans le compte pénibilité des collaborateurs concernés dont l'accès est individuel et confidentiel. Il convient donc à chaque collaborateur de s'y connecter personnellement ou d'appeler le 3682.*

**Question n°2 :** Les délais de livraisons de véhicules de services et fonctions sont de plus en plus longs Les chantiers et les services sont contraints de louer des véhicules qui coûtent chers, voire très chers. Comment peut-on améliorer le processus de commande de véhicules, afin de s'affranchir au maximum de locations extérieures ? (CFTC)



Yvan HENAULT indique qu'au niveau de Bouygues, nous devons dans un premier temps regarder les voitures disponibles dans notre parc automobile et si aucune voiture est disponible nous devons nous tourner vers la location courte durée, nous n'avons pas d'autres solutions à date.

Les délais sont imposés par les constructeurs automobiles.

**Questions n°3** : Pouvez-vous nous renseigner si un collaborateur a le droit de poser un ½ CET A ? (CFTC)

Oui il en a la possibilité

**Question n°4** : Pouvez-vous nous informer si le CSE est couvert par une assurance responsabilité civile ? (CFTC)

Les membres des ASC doivent se renseigner auprès de leur banque.

**Question n°5** : Avez-vous des dates à nous communiquer sur la formation obligatoire des nouveaux membres de la CSSCT ? (CFTC)

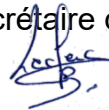
Yvan HENAULT indique que nous avons pour idée de faire une formation mutualisée avec les membres de Bouygues TP, nous essayons de mettre en place cette formation début 2024.

**PRESENTS :**

**MEMBRES ELUS :** Hervé DUMAS/ Elodie TERRENI/ Antoine OUVRARD/ Virginie LUCAS/ Christelle PETITPAS/ Léo DAURIOS/ Vincent LEFEVBRE/ Didier SERIR/ Jean Marie DEVELTER/ Guillaume BRUGOT/ Olivier MONFRAY/ Simon DEHOVE

**SECRETARE DU CSE :** Béatrice LECLERC

Béatrice LECLERC  
La secrétaire du CSE



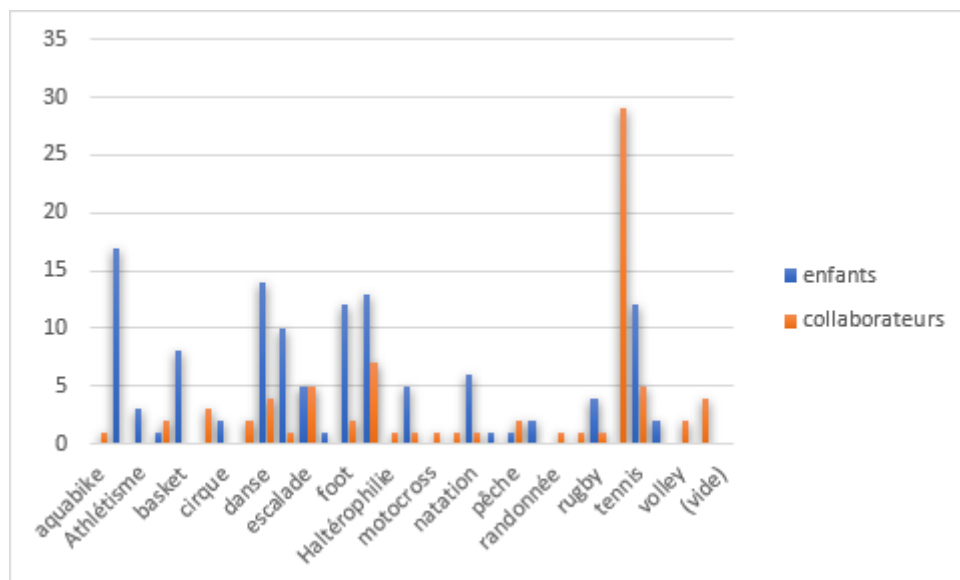
## Cartes décathlon dématérialisées 2023

Elles ne sont pas encore finalisées, mais les demandes sont les suivantes :

196 demandes dont :

- 77 demandes pour les collaborateurs
- 119 demandes pour les enfants des collaborateurs

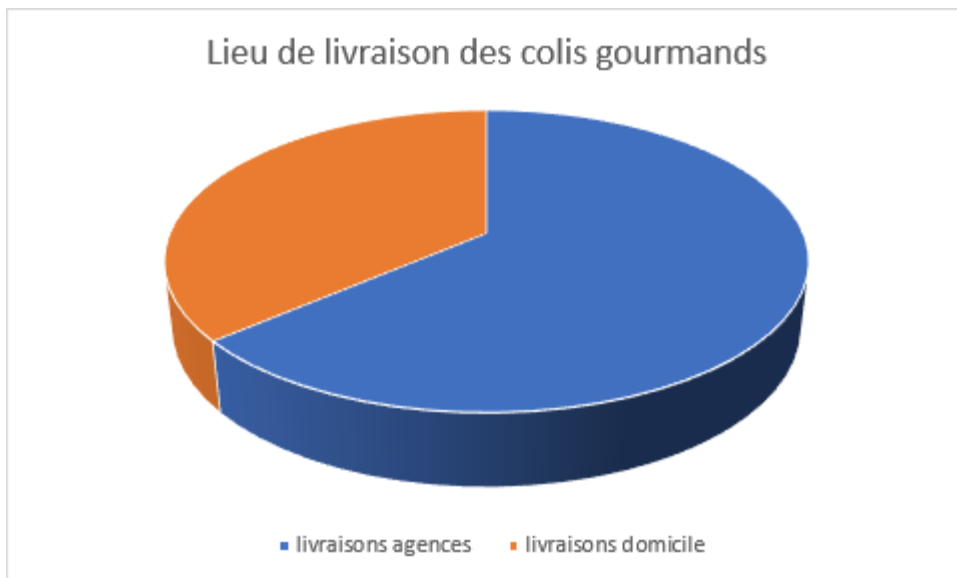
Voici un graphique représentant les demandes :



Livraison des cartes dématérialisée en décembre 2023.

## Commandes colis gourmands 2023

576 colis gourmands commandés



36% livraison domicile et 64% livraison agences

Livraison semaine 48

2022	2023
560 colis gourmands	576 colis gourmands